

où il courait. Si les événements de 1830 affligèrent M. Reyre, et ils l'affligèrent profondément, du moins ne désespéra-t-il pas de la France. Ennemi de l'anarchie, il comprit la nécessité d'accepter les faits accomplis et de se rallier, sans arrière-pensée, au nouvel ordre de choses. Il n'hésita donc pas à prêter serment au gouvernement de Juillet.

Comme président de Chambre et doyen d'âge de la Cour royale, M. Vincent Reyre eut souvent à remplir les fonctions de premier président, en l'absence de ce magistrat, presque continuellement retenu à Paris par d'autres devoirs. On se rappellera longtemps quelle dignité, quelle noblesse déployait ce vieillard, à la physionomie vénérable, lorsqu'il portait la parole au nom du corps élevé qui s'honorait de le voir à sa tête. L'un des fils du roi, le duc de Nemours, à son passage à Lyon, en 1843, fut vivement ému du discours que lui adressa M. Reyre, parlant au nom de la Cour, discours qui renfermait une allusion touchante à la mort du duc d'Orléans. Aussi, de retour à Paris, le prince s'empressa-t-il d'annoncer, lui-même, à M. le président Reyre que, sur la demande qu'il en avait faite au roi, il venait d'être élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Mais cette dernière distinction devait bientôt parer un cercueil.

Jusqu'en 1846, M. le président Reyre n'avait connu aucune des infirmités de la vieillesse. Sa taille ne s'était point courbée; son regard avait le même feu; son esprit avait conservé toute sa vivacité; son aptitude au travail était toujours aussi remarquable. Mais, vers cette époque, il fut atteint d'une maladie de la peau (*le pemphigus*) qui, disparaissant quelques mois plus tard, ne devait pas moins, par le trouble qu'elle avait apporté dans cette organisation jusque-là si forte, hâter le terme d'une vie si honorablement remplie.

M. Reyre expira le 14 juin 1847, entouré de sa famille, et après avoir reçu les secours de la religion. Il touchait à sa quatre-vingt-cinquième année.